

AVIS DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La SAFER Bourgogne Franche-Comté porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 71 24 0130 01

Communes	Section	Numéro	Div	Nature	Surface
HURIGNY (71)	AH	0010		Terres	2 ha 53 a 32 ca
HURIGNY (71)	AH	0011		Sols	20 a 15 ca
TOTAL					2 ha 73 a 47 ca

Attributaire : Mme Nathalie MARTIN et M. Axel WILLTLER

Profession : Autre personne sans activité professionnelle (étudiant, chômeur...) / Sans profession

Conditions financières : 350 000,00 € HT

Charges accessoires dues à la SAFER en sus du prix : 16 945,83 € HT

Motivation : Attribution au profit d'un bailleur qui maintiendra en place le fermier : M. Thierry CHEVENET sur les parcelles dont il est locataire qui met en valeur une surface 190 ha environ dans le cadre de la SCEA DE LA BARATTE comprenant 2 associés exploitants en production caprine, permettant ainsi le maintien de l'exploitation. Résidence principale à terme.

Toute précision complémentaire peut être donnée sur demande à l'adresse suivante :
SAFER Bourgogne Franche-Comté Maison de l'Agriculture 59 rue du 19 mars 1962 CS 70610, 71010
MACON

Encart réservé à la Mairie	Encart réservé à la Safer
<p>A HURIGNY Le 7. AOUT. 2024..</p> <p>Visa du Maire et cachet (valant certificat d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)</p> <p>Le Maire</p> <p>Dominique DEYNOUX</p>	<p>Pour la SAFER, le 30/07/2024</p> <p>Valérie DIAGNE Directrice départementale</p> 



POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Françoise MILLET

SIÈGE SOCIAL :

11 rue François Mitterrand
21850 SAINT-APOLLINAIRE
safer@saferbfc.com
www.saferbfc.com

S.A. au cap. de 1 301 120 €
RCS Dijon B 778 212 472
SIRET 778 212 472 00022
NAF 4299Z
N° TVA Intracommunautaire
FR 09 778 212 472